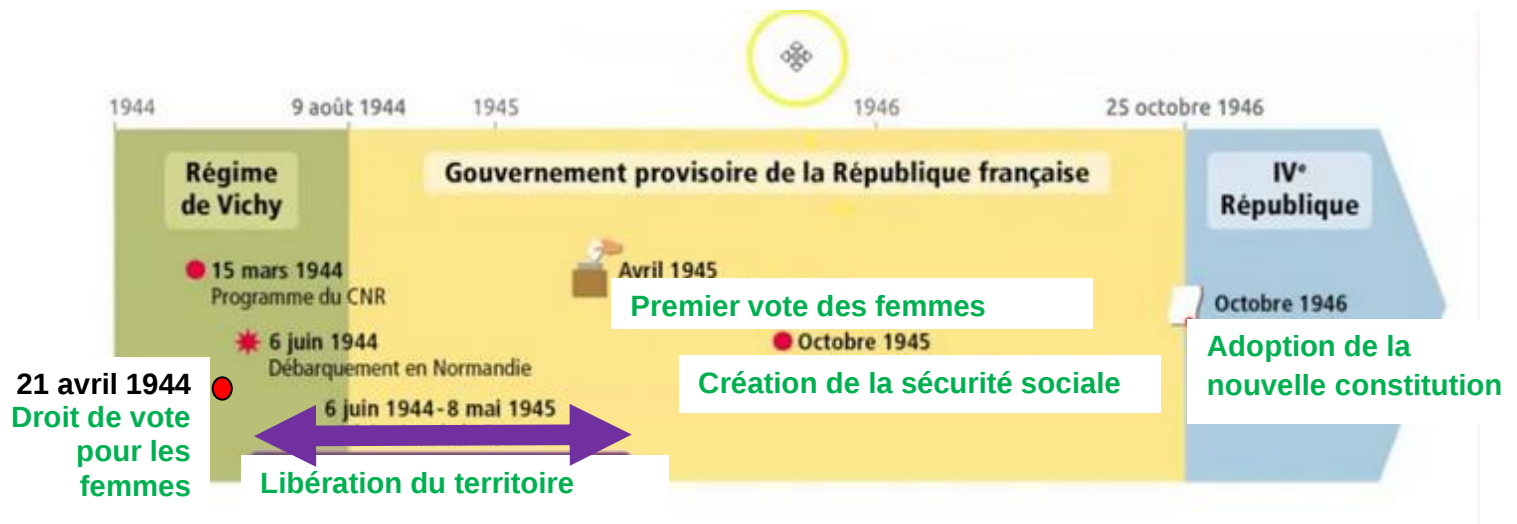


Chapitre 9 : 1944-1947, refonder la République / Exercices - Correction

1. Cadrage des moments clés

1. Repères temporels et spatiaux

Place sur la frise ci-dessus les principaux événements de cette période. Tu peux t'aider de ton cours.



Document : la libération (juin 1944 à mai 1945)



Pourquoi est-il possible de repenser la République au cours de cette période ? **Le territoire national est en cours de libération. Entre 1944 et 1945, cette période est marquée par la fin de l'occupation allemande, la chute du régime de Vichy. Il est donc possible pour les membres de la résistance de penser au rétablissement de la République.**

Cite deux villes rasées par les bombardements ? **Le Havre et Brest.**

Où et quand ont lieu les débarquements alliés ? **Les débarquements alliés ont lieu en Normandie le 6 juin 1944 et en Provence le 15 août 1944.**

Dans quelle direction progressent les troupes alliées ? **Les troupes alliées progressent vers l'Allemagne qu'il faut libérer des nazis.**

Source : Le livre scolaire

2. Le Conseil National de la Résistance

A partir des documents, complète le texte à trou

Document : Réunion du CNR, 1944



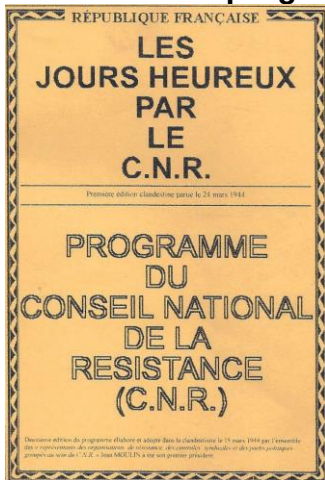
Source : France Inter

Des représentants de mouvements de résistance, de partis politiques et de syndicats sont réunis pour le deuxième anniversaire de la fondation du CNR par Jean Moulin

Document : Affiche sur la libération



Document : le programme du CNR



-1940-1944 : défense des valeurs républicaines par la **résistance** et adoption du programme les « **Jours heureux** » par le **CNR** (Conseil National de la Résistance) pour refonder et renouveler la République.

- **Libération** du territoire : débarquement allié en **Normandie** le **6 juin 1944** puis en **Provence** le **15 août 1944**.

-Constitution du **GPRF** (Gouvernement provisoire de la République française) dirigé par **Charles de Gaulle** pour restaurer la République.

-**Epuration** : répression contre les Français et Françaises accusés de collaboration avec l'Allemagne, d'abord sauvage puis **légale** (procès).

Document : le droit de vote des femmes, avril 1944

Avec le Comité français de Libération nationale, qui devient par la suite Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), le général de Gaulle fait du combat de la France Libre et de celui de la Résistance intérieure un projet politique (...). Pour la majorité des partis politiques, le droit de vote accordé aux femmes fait partie des évolutions nécessaires qui permettront de bâtir une France nouvelle, d'autant que les femmes françaises se sont massivement investies dans le combat pour la libération du pays : le programme du Conseil National de la Résistance mentionne ainsi la nécessité du passage à la démocratie « la plus large ». (...). L'ordonnance du CFLN du 21 avril 1944, confirmée par l'ordonnance du 5 octobre 1944, toutes deux signées par le général de Gaulle, donnent officiellement aux femmes majeures, sans restriction, le droit d'être élues et électrices.

Source : Fondation Charles de Gaulle

Quand les femmes obtiennent-elle le droit de vote ? Quelles sont les principales raisons évoquées dans ce texte ? **Les femmes ont le droit de vote en 1944. Par l'ordonnance du 21 avril 1944, le général de Gaulle accorde le droit de vote aux femmes françaises de plus de 21 ans. Ce droit leur est accordé dans le contexte de la résistance et de la libération du territoire nationale. L'objectif du Conseil National de la Résistance et du Gouvernement provisoire est de rétablir les libertés et la démocratie. En donnant le droit de vote aux femmes, la démocratie élargit sa base électorale avec un plus grand nombre d'électeurs (ici électrices !).**

3. De l'épuration sauvage à l'épuration légale

Document : l'épuration sauvage



L'épuration sauvage prend plusieurs formes : exécutions sommaires (8 à 9000 exécutions) mais aussi tortures des femmes accusées de « collaboration » en ayant eu des relations avec des Allemands. Ce sont au total 20 000 femmes qui seront ainsi humiliées.

D'après le document, quelles sont les formes d'épuration sauvage ? **Les formes d'épuration sauvages sont les exécutions, les tortures voire les attentats contre les personnes ayant collaboré avec le régime de Vichy et avec les Allemands.**

Document : l'épuration légale

Acquittement par les Cours de Justice	9 000
Indignité nationale (1)	95 000
Prison	25 000
Travaux forcés	14 000
Peine de mort	7 000
Dont exécutions	793
Sanction de fonctionnaires et employés des entreprises publiques	28 000 (1,5 % des personnels)

(1) Perte du droit de vote, inéligibilité, exclusion de la fonction publique.

Source : Hatier, 2016

Qu'organise le GPRF pour mettre fin à l'épuration sauvage ? **Pour mettre fin à la violence, éviter les humiliations et les exécutions sommaires, le GPRF organise le jugement des anciens collaborateurs du régime de Vichy : c'est l'épuration légale. Son objectif est de mettre fin à l'épuration sauvage. Ainsi le GPRF affirme son autorité et réalise une épuration légale par la voie judiciaire.**

Quelles sont les sanctions les plus importantes ? **Les sanctions les plus nombreuses sont l'indignité nationale, la sanction des fonctionnaires et la prison. Par exemple, près de 95 000 personnes sont condamnées pour indignité nationale, c'est-à-dire qu'elles perdent leur droit de vote et sont exclues de la fonction publique.**

Document : procès de Pétain



Source : Archives Seine et Marne

Qu'arrive-t-il au général Pétain ? **Le général Pétain est jugé par la Haute Cour de justice entre le 23 juillet et le 15 août 1945. Il est condamné à l'indignité nationale et à la peine de mort. De Gaulle intervient en sa faveur en transformant sa peine de mort par une détention à perpétuité.**

2. Les actions du GPRF

1. Rétablissement des libertés fondamentales et de la légalité républicaine

Document : Ordonnance du GPRF

Le Gouvernement provisoire de la République française est créé en juin 1944

Article 1^{er}. La forme du gouvernement de la France est et demeure la république. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister.

Article 2. Sont, en conséquence, nuls et nul effet tous les actes constitutionnels, législatives ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris leur exécution, (...) postérieurement au 16 juin 1940 et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française.

Ordonnance du GPRF du 9 août 1944 au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire occidental

Quand est créé le gouvernement provisoire ? Quelle est sa première initiative ? **Le gouvernement provisoire est créé en juin 1944. Il commence par rétablir les libertés fondamentales (liberté de presse, de réunion, de conscience) et par, l'ordonnance du 9 août 1944, rétablit la légalité républicaine. Cette ordonnance, publiée à Alger, ôte toute légalité au régime de Vichy.**

Quelles sont conséquences de cette ordonnance ? Pourquoi est-elle importante ? **Cette ordonnance considère comme nuls et non avenue tous les textes réglementaires édictés par le gouvernement de Pétain, puis de Laval, en commençant par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940. Par cette ordonnance, le général De Gaulle n'a pas à proclamer la République, celle-ci n'ayant jamais, en droit été dissoute. Et de plus, elle signe la victoire définitive du gouvernement en exil qui s'opposait au régime de Vichy pendant la guerre.**

2. Création de la sécurité sociale

Document : la création de la sécurité sociale

« Art. 1^{er} — Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance.

Art. 5 — La caisse primaire de sécurité sociale est administrée par un conseil d'administration désigné pour cinq ans (...).

Art. 30 — La couverture des charges de la sécurité sociale et des prestations familiales est assurée (...) par des cotisations.

Art. 31 — Les cotisations des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail sont assises sur l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les bénéficiaires.

Art. 32 — La moitié de la cotisation est à la charge de l'employeur, l'autre moitié à la charge du salarié. »

Extraits de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Quelle est la nature et la date du document ? **Ce document est un extrait de l'ordonnance du GPRF, du 4 octobre 1945, portant création de la sécurité sociale.**

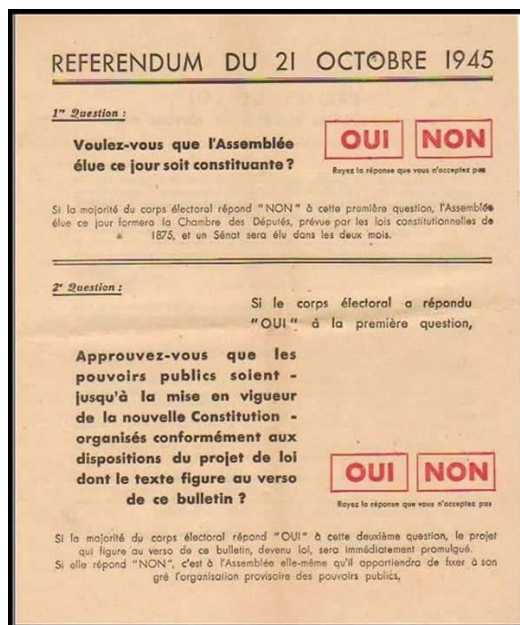
Surligne en rouge les objectifs et les bénéficiaires de la Sécurité sociale.

Surligne en vert les prestations de la Sécurité sociale.

Explique le groupe de mots "État-providence". **L'État-providence désigne les interventions de l'État dans le domaine social, notamment par le biais d'un système de protection sociale.**

3. La mise en place de nouvelles institutions

Document : référendum du 21 octobre 1945



Qu'est-ce qu'un référendum ? **C'est un vote qui permet à l'ensemble des citoyens d'approuver ou de rejeter une mesure proposée par le pouvoir exécutif.**

Sur quoi doivent se prononcer les français ? quelles sont les questions posées ? **Le 21 octobre 1945, les Français sont appelés à se prononcer sur la question des institutions par référendum. Ils doivent répondre à deux questions : « Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour soit une assemblée constituante ? » et « Approuvez-vous l'organisation des pouvoirs publics indiquée dans le projet qui vous est soumis ? ».**

Quel est l'issu de ce référendum ? **Le oui l'emporte pour les deux questions ce qui constitue un rejet massif du régime politique de la IIIe République. Une nouvelle Assemblée est élue.**

Source : Archives Seine et Marne

D'après tes connaissances de cours qui est désigné comme chef du gouvernement ? **Charles de Gaulle est désigné comme chef du gouvernement.**

4. La démission du général De Gaulle

Le général de Gaulle démissionne le 20 janvier 1946. Il s'oppose en partie au projet de constitution de la IVème République.

Document : De Gaulle s'oppose à la Constitution de la IVème République

Du Parlement (...), il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs (...). En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissant et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la longue si (...) chacun des membres du gouvernement (...) n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ? c'est donc du chef de l'Etat, placé au-dessus des partis (...) que doit procéder le pouvoir exécutif.

Discours prononcé par le général de Gaulle à Bayeux (Normandie), le 16 juin 1946.

Présente le document (Auteur, nature date). **Ce document est un extrait du discours du général de Gaulle prononcé à Bayeux, le 16 juin 1946. Le général de Gaulle s'exprime pour la première fois depuis sa démission.**

Quelle critique fait-il du projet de Constitution de la IVème République ? **Le général de Gaulle critique en particulier le trop grand pouvoir donné aux partis politiques et au parlement (régime parlementaire). Selon lui, le président doit dominer les institutions (régime présidentiel). Il espère ainsi influencer les décisions pour la mise en place de la nouvelle constitution.**

Document : rejet du premier projet constitutionnel le 5 mai 1946



Que se passe-t-il le 5 mai 1946 ? **Le projet de constitution est rejeté par les citoyens français avec 53 % des suffrages exprimés en faveur du « non ».**

Source : Archives Seine et Marne

5. L'adoption de la constitution en octobre 1946

Une nouvelle Assemblée constituante est élue le 2 juin 1946 et propose un nouveau projet de Constitution adopté par référendum le 13 octobre 1946.

Document : Adoption du second projet de constitution le 13 octobre 1946



Quel est le résultat de ce second référendum ? **Le second référendum sur le projet de constitution est accepté par 53 % des Français.**

D'après tes connaissances, qu'est-ce qui explique ce « succès » ? **Le projet de constitution est modifié. Il comprend une seconde assemblée et le président a un rôle plus important.**

Source : JC Cautran

3. La constitution de la IVème République

Document : extraits du préambule de la Constitution de 1946

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres (...), **le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés (...).**

- La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme (...).
- Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.
- (La nation) garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain, qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Cherche la définition de constitution. **Constitution : ensemble de lois qui définissent les droits fondamentaux des citoyens et fixent le fonctionnement du pouvoir politique.**

D'après le cours, quand et comment a-t-elle été adoptée ? **La constitution de 1946 est adoptée par référendum.**

Explique ce que signifie l'expression soulignée dans le texte. **L'expression soulignée fait référence à la victoire des Alliés (Royaume-Uni, Etats-Unis, URSS, France libre) et de la Résistance sur l'Allemagne nazie.**

Sur quel texte s'appuie le passage surligné. **Le passage souligné fait référence à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.**

Quelles sont les 3 idées principales développées dans cet extrait ? **Les 3 idées développées sont l'égalité entre les hommes et les femmes, l'attachement aux services publics et la protection sociale.**

Trouve dans le cours trois mesures qui ont déjà été votées entre 1944 et 1946 et qui concernent chacune de ces idées ? **Entre 1944 et 1946 le droit de vote des femmes, la nationalisation de certaines entreprises et la création de la Sécurité sociale sont votés.**

4. La reconstruction du pays

Document : la France au lendemain de la libération

La marée, en se retirant, découvre soudain, d'un bout à l'autre, le corps bouleversé de la France. (...) les chemins de fer sont quasi bloqués. (...) Quant aux routes, 3 000 ponts ont sauté ; 300 000 véhicules, à peine, sont en état de rouler sur 3 millions que nous avions eus ; enfin, le manque d'essence fait qu'un voyage en auto est une véritable aventure. (...) Viennent de mourir, du fait de l'ennemi 365 000 Français, dont 250 000 tués en combattant, 160 000 tombés sous les bombardements ou massacrés par les occupés, 150 000 victimes des sévices des camps de déportation, 75 000 décédés comme prisonniers de guerre ou comme requis du travail. En outre, 585 000 hommes sont devenus invalides. (...) Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la Libération ne va, tout d'abord, apporter au pays, disloqué et vidé de tout, aucune aisance matérielle.

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Plon, 1954

Qui est l'auteur de ce document ? Quel état fait-il du territoire national après la libération ? **L'auteur de ce document est Charles de Gaulle. Il retrace le déroulement de la Seconde Guerre mondiale dans ses *Mémoires de guerre* publiés en 1954. Il décrit, dans l'extrait ci-dessus, les pertes matériels et humaines après la libération : les voies de communication ainsi que les moyens de transport ont été détruits. Il dénombre les morts au combat (250 000 personnes), dans les bombardements (160 000 personnes), dans les prisons (75 000 personnes).**

Quel bilan dresse-t-il de la libération ? **Le général de Gaulle précise que la libération n'apportera aucune aisance matérielle par, conséquent, il est nécessaire de penser dès à présent à la reconstruction économique du pays.**

Que signifie le mot « nationalisation » ? **Nationalisation signifie acquisition d'une entreprise par l'Etat qui en devient propriétaire.**

Document : les principales nationalisations (1944-1946)

1944		houillères du Nord et du Pas-de-Calais		marine marchande
1945		entreprise Renault		usine Gnome et Rhône (moteurs d'avion)
				
		Banque de France		Crédit lyonnais
				Société générale
		Comptoir national d'escompte		Banque nationale pour le commerce et l'industrie
1946		gaz et électricité		compagnies d'assurances
				combustibles minéraux

Source : Belin, 2010

Quels sont les secteurs nationalisés pour relancer l'activité économique ? **Des nationalisations sont effectuées en 1944-45 dans les secteurs clés des ressources énergétiques (charbon, électricité, gaz), des transports (comme Renault), des banques et des assurances.**

Petit quizz final

Quelles forces permettent la Libération de la France ?

- ☐ o l'armée américaine
- ☐ o la Résistance intérieure
- ☐ o la France libre

Quand Paris est-elle libérée ?

- ☐ o en août 1943
- ☐ o en août 1944
- ☐ o en août 1945

Qui devient le chef du GPRF ?

- ☐ o Pétain
- ☐ o Jean Moulin
- ☐ o De Gaulle

Quelles sont les mesures du GPRF ?

- ☐ o rétablir les libertés individuelles
- ☐ o juger les complices de la collaboration
- ☐ o permettre la préparation d'une nouvelle Constitution

Quand les femmes obtiennent-elles le droit de vote ?

- ☐ o en 1944
- ☐ o en 1945
- ☐ o en 1946

De quel(s) texte(s) s'inspire la Constitution de la IV^è République ?

- ☐ o de la DDHC
- ☐ o de la Constitution de la III^{ème} République
- ☐ o du programme du CNR

Les réformes entreprises dans les années 1944-1947 poursuivent l'action ...

- ☐ o du maréchal Pétain
- ☐ o de l'Union sacrée
- ☐ o du Front populaire

Dans quel(s) domaine(s) d'activité l'Etat a recours à des nationalisations ?

- ☐ o l'énergie
- ☐ o les transports
- ☐ o les banques et assurances

Qu'est-ce qui est créé en 1945 ?

- ☐ o la Sécurité sociale
- ☐ o l'impôt sur le revenu
- ☐ o la troisième semaine de congés payés

Ce document PDF gratuit à imprimer est issu de la page :

- [Exercices 3ème Histoire : Françaises et français \(1944-1947\) refonder la République - PDF à imprimer](#)

Le lien ci-dessous vous permet de télécharger cet exercice avec un énoncé vierge

- [Refonder la République \(1944-1947\) - 3ème – Exercices avec les corrigés](#)

Découvrez d'autres exercices en : 3ème Histoire : Françaises et français (1944-1947) refonder la République

- [Effondrement et refondation de la République \(1940-1946\) - 3ème - Exercices corrigés](#)

Les exercices des catégories suivantes pourraient également vous intéresser :

- [Exercices 3ème Histoire : Françaises et français De Gaulle et le nouveau système républicain \(1958-1969\) - PDF à imprimer](#)
- [Exercices 3ème Histoire : Françaises et français Femmes et hommes dans la société \(1950-1980\) - PDF à imprimer](#)
- [Exercices 3ème Histoire : Françaises et français La Vème république - PDF à imprimer](#)

Besoin d'approfondir en : 3ème Histoire : Françaises et français (1944-1947) refonder la République

- [Cours 3ème Histoire : Françaises et français \(1944-1947\) refonder la République](#)
- [Evaluations 3ème Histoire : Françaises et français \(1944-1947\) refonder la République](#)
- [Vidéos pédagogiques 3ème Histoire : Françaises et français \(1944-1947\) refonder la République](#)
- [Séquence / Fiche de prep 3ème Histoire : Françaises et français \(1944-1947\) refonder la République](#)